CONSEILS DE MISE EN ŒUVRE

EXÉCUTION DE LA FOUILLE

La fouille doit être équivalente aux dimensions extérieures du massif agrandi de 40 cm environ, afin de permettre le compactage des 4 cotés.

Selon les normes et calculs en vigueur, **le fond de fouille** doit présenter une portance de 2 bars, être hors-gel, soit 50 cm minimum, et ne pas être en situation de nappe phréatique.

POSITIONNEMENT / REMBLAIEMENT

Le massif doit être posé sur un lit de sable de 10 cm minimum, en respectant la règle des 40 cm par rapport aux parois de la fouille.

Le remblaiement doit être exécuté avec une grave de 0/31,5 ou tout autre matériau équivalent, par couches successives d'environ 30 cm compactées.

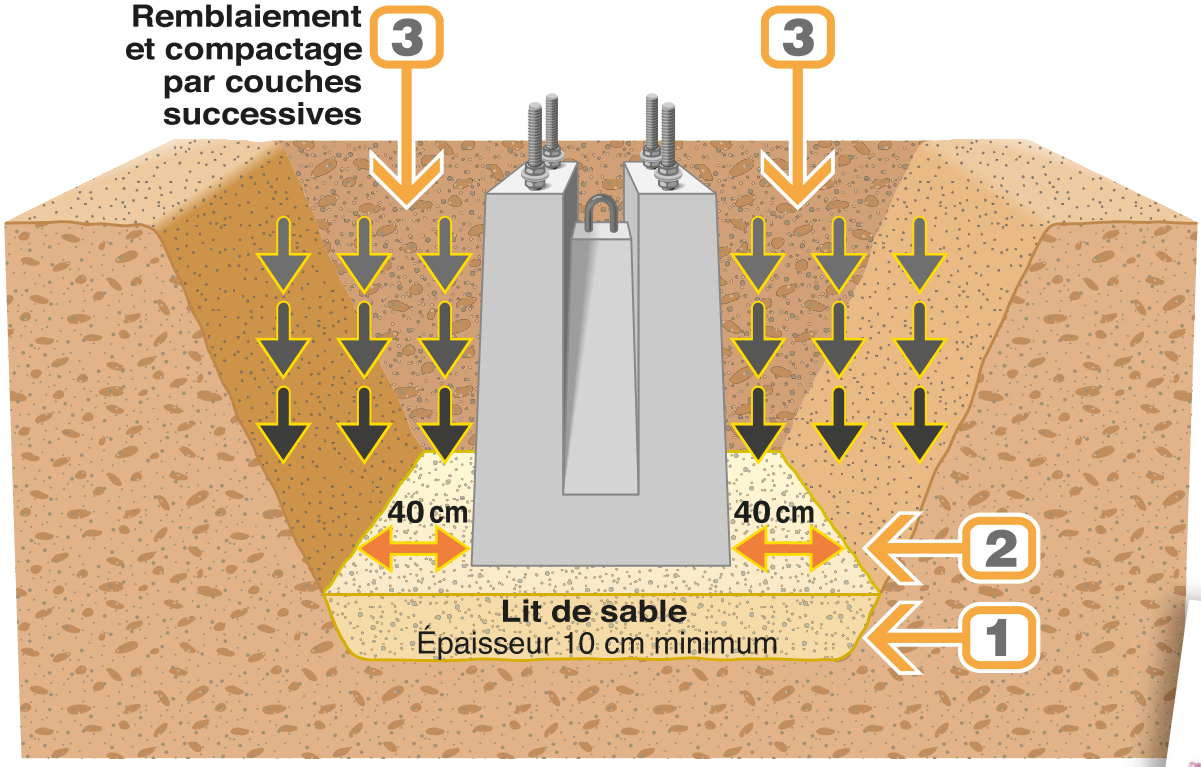

Pour plus d'informations réglementaires et techniques, reportez-vous au guide du Cerib à retrouver sur :
www.cerib.com

INTERFACE CANDÉLABRE / MASSIF

2 MONTAGES POSSIBLES

Le montage dit standard
La plaque d'appui du candélabre est directement fixée sur la face supérieure du massif ou sur un dispositif semi-rigide permettant d'assurer la verticalité du mât ainsi que son assise.

Le montage sur contre-écrou dit sur pilotis
Ce montage consiste à poser la platine du candélabre sur contre-écrou en sous face de l'appui.
Pour combler le vide entre les deux dispositifs, un mortier sans retrait doit être mis en œuvre par bourrage. L'épaisseur est de 4 fois le diamètre de la tige utilisée.
Dans ces 2 cas, la recommandation de serrage est à demander au fabricant du mât.

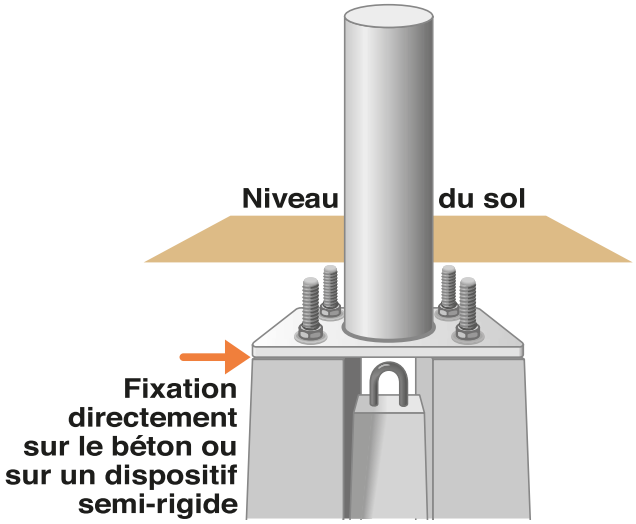

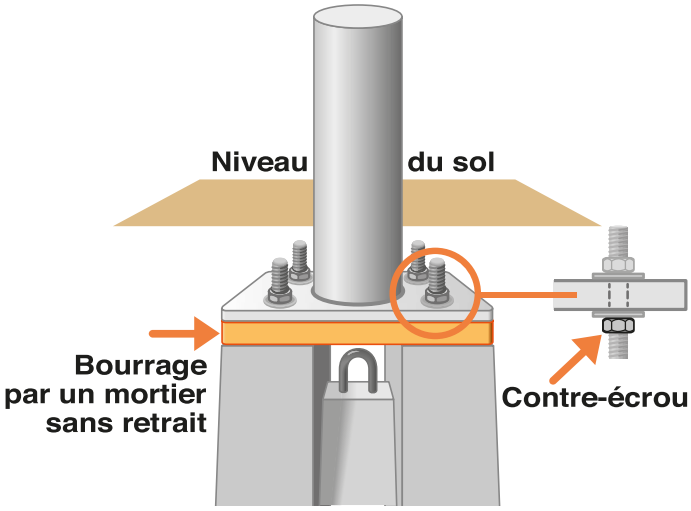

En cas d'absence de précision dans le CCTP le choix du montage appartient à l'entreprise.

SEULE L'ENTREPRISE EST RESPONSABLE DE LA VÉRIFICATION DE LA STABILITÉ DU MASSIF SÉLECTIONNÉ ET DES HYPOTHÈSES DE MISE EN ŒUVRE.

Un accord écrit de STRADAL devra être remis à l'entreprise
pour toutes opérations de modification faites par un tiers sur le massif fourni.